

**8 h 30**

*Accueil des participants*

**9 h**

*Propos d'ouverture*

**Éric NEGRON**, Président des Entretiens d'Aguesseau, Premier Président de la Cour d'appel de Montpellier

**9h15**

*Interventions introductives*

**Jean MORANGE**, Professeur émérite à l'Université de Limoges  
**Jacques TOUBON**, Défenseur des droits

10h15/10h30 : débats avec la salle

**PREMIERE PARTIE : Le rôle du juge pendant l'état d'urgence**

*Quelles garanties juridictionnelles pour maintenir l'Etat de droit ?*

**10h30/12h30 : Table ronde présidée par Hélène PAULIAT**

Professeur à l'Université de Limoges

Avec les interventions de :

- **Jean Marc SAUVE**, Vice-Président du Conseil d'Etat
- **Nicole MAESTRACCI**, Membre du Conseil constitutionnel
- **Laurent LEMESLE**, Premier Avocat Général à la Cour de Cassation
- **François ALABRUNE**, Directeur des Affaires juridiques au Ministère des Affaires étrangères

12h30/12h45 : débats avec la salle

12h45/14h : pause déjeuner

**DEUXIEME PARTIE : Le citoyen, gardien de l'Etat de droit**

*Quelle vigilance de la société civile pendant l'état d'urgence ?*

**14h/15h30 : Table ronde présidée par Dominique ROUSSEAU**

Professeur à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Avec les interventions de :

- **Françoise MATHE**, Présidente de la commission « Libertés et droits de l'homme » du Conseil national des barreaux
- **Marc NEVE**, Avocat au Barreau de Liège
- **Christine LAZERGES**, Présidente de la Commission nationale consultative des droits de l'homme

15h30/15h45 : débats avec la salle

**TROISIEME PARTIE : L'état d'urgence interrogé**

*Quelles solutions à l'étranger ?*

**15h45/17h : Table ronde présidée par Agnès SAUVIAT**

Maître de conférences à l'Université de Limoges

Avec les interventions de :

- **Elisabeth ZOLLER**, Professeur à l'Université Paris 2 Panthéon-Assas
- **David RENDERS**, Professeur à l'Université catholique de Louvain
- **Ibrahim KABOGLU**, Professeur à l'Université de Marmara

17h/17h15 : débats avec la salle

**17h15 : Synthèse de la journée**

**Yves GAUDEMET**

Professeur émérite à l'Université Paris 2 Panthéon-Assas

Placées sous le haut patronage du **Chancelier d'Aguesseau**, illustre juriste limousin, ces rencontres souhaitent poser les grandes lignes d'une réflexion fondamentale sur le rôle de la justice au XXI<sup>e</sup> siècle.

L'association **Les Entretiens d'Aguesseau** organise un colloque annuel donnant lieu à publication.

- ❖ *L'éthique des gens de justice*, PULIM, 2001
- ❖ *La justice pénale internationale*, PULIM, 2002
- ❖ *Justice et démocratie*, PULIM, 2003
- ❖ *Le temps, la justice et le droit*, PULIM, 2004
- ❖ *Justice, éthique et dignité*, PULIM, 2006
- ❖ *La responsabilité des magistrats*, PULIM, 2008
- ❖ *Justice, éthique et aléa juridique*, PULIM, 2008
- ❖ *La parole, l'écrit et l'image en justice: quelle procédure au XXI<sup>e</sup> siècle ?*, PULIM, 2010
- ❖ *Le justiciable et la protection de ses droits fondamentaux : La question prioritaire de constitutionnalité*, PULIM 2011
- ❖ *La prison : quel(s) droit(s) ?*, PULIM 2013
- ❖ *Justice et liberté d'expression*, PULIM 2014
- ❖ *Famille, éthique et justice*, PULIM 2016
- ❖ *Gens de Justice au 21<sup>ème</sup> siècle*, PULIM (à paraître)

Pour tous renseignements, s'adresser à :

**Les Entretiens d'Aguesseau**  
(à l'attention de Laurent Berthier  
ou Caroline Boyer-Capelle)

**Faculté de Droit et des Sciences économiques**  
5 rue Félix Eboué  
87031 LIMOGES CEDEX

berthier.laurent@yahoo.fr caroline.capelle@unilim.fr

**Tel : 06 43 95 52 43/06 11 77 54 73**

## ENTRETIENS D'AGUESSEAU-XIV

[www.daguesseau.fr](http://www.daguesseau.fr)

Observatoire des Mutations Institutionnelles et Juridiques  
(OMIJ)

### *Justice et Etat de droit*

**Vendredi 13 octobre 2017**



**Faculté de Droit et des Sciences économiques de Limoges**  
5, rue Félix Eboué, 87000, Limoges

**Amphi 400 A**

Avec le soutien de l'Université de Limoges, de la Banque Tarneaud, de la Caisse des dépôts et consignations, de l'École nationale de la Magistrature, de l'Observatoire des Mutations Institutionnelles et Juridiques et de la Faculté de Droit et des Sciences économiques de Limoges, du Barreau de Limoges, de la Chambre régionale des Huissiers, de la Chambre interdépartementale des Notaires